

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 621

présenté par
M. Sebaoun

ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« conformément »

les mots :

« dans les conditions prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.